

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception : <input style="width: 90%;" type="text" value="22/12/2022"/>	Dossier complet le : <input style="width: 90%;" type="text" value="26/05/2023"/>	N° d'enregistrement : <input style="width: 90%;" type="text" value="2022-6652"/>

1. Intitulé du projet

Projet de lotissement urbain "Les Rivières"

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
47. Premiers boisements et déboisements en vue de la reconversion de sols.	b) Autres déboisements en vue de la reconversion des sols, portant sur une superficie totale, même fragmentée, de plus de 0,5 hectare. Superficie totale du boisement sur la parcelle CY001 : 11 353 m ² Superficie du boisement au sein du site du projet : 9 924 m ² . Défrichement sur 4 865 m ² .

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet, initié par LotiPromo, consiste en la création d'un quartier d'habitation de 9 924 m², situé entre le chemin du Champ de Batatille et le chemin de la Sariette, à l'extrémité sud-est de la commune de Saint-Jean-de-Monts.

Le projet est créé sur un boisement de pins maritimes sur la majorité de la parcelle CY 001, classée au PLU en zone UC3 (secteur pavillonnaire périphérique de faible densité) ainsi qu'en espace boisé à préserver (L.123-1-5-III-2°). Afin d'être en accord avec le PLU, en lien avec cet espace boisé à préserver, les arbres impactés seront replantés au sein du périmètre du projet (compensation de 1 pour 1).

La création du quartier nécessitera le défrichement de 4 865 m² de boisement de pins sur les 9 924 m² existant du site du projet. La majorité du boisement sera conservée au sein des bordures de lots créés et des espaces verts (5 059 m² au total), avec la mise en place d'une ORE sur ces zones sur une période d'au moins 30 ans, avec interdiction d'impacter ces surfaces, qui seront laissées en libre évolution. Les 1 420 m² de boisement restant (partie de la parcelle CY001), hors cadre du projet, seront cédés à un privé et également conservés avec la mise en place d'une ORE avec le privé, avec les mêmes conditions.

4.2 Objectifs du projet

La société LotiPromo souhaite aménager un quartier d'habitation en cohérence avec les exigences communales du PLU. Le projet est situé dans le prolongement de zones pavillonnaires existantes, sur une zone classée Uc au PLU. Il a donc pour objectif de prioriser le développement dans la continuité du tissu urbain existant, en aménageant un secteur non exploité.

Le projet prévoit la création de 8 lots, d'une surface moyenne de 805 m² par lot, bien inscrits dans leur contexte, en lien avec les zones pavillonnaires existantes.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux feront l'objet de :

- Marquage sur site des arbres à préserver
- Déboisement/défrichage
- Terrassements généraux
- Création des différents réseaux (eaux usées, eaux pluviales, AEP, électricité, gaz, etc...)
- Création de la voirie (route, trottoirs) sur 597 m² (6% du périmètre total).

Le projet respectera le règlement du PLU approuvé le 27 décembre 2011, notamment concernant :

- Les équipements techniques (coffrets ENEDIS, éclairage public, etc...), s'intégreront harmonieusement dans l'environnement existant ;
- La prise en compte des risques naturels
- La prise en compte du coefficient d'imperméabilisation, de l'ordre ici de 30%.

Les travaux de défrichage/déboisement et de terrassement seront réalisés entre début octobre et fin février, afin de prendre en compte la biodiversité existante et d'éviter les impacts sur des individus d'espèces faunistiques.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le quartier sera destiné à l'habitation. Au total, 8 lots seront créés. Ces terrains privatifs correspondent à 6 436 m² soit 65% de la surface totale du projet.

Un seul accès sera créé, avec une placette de retournement afin de desservir tous les lots. Cet accès donnera directement sur le Chemin du Champ de Bataille au nord du site du projet. La voirie sera utilisée par les riverains, ainsi que pour la collecte des déchets ménagers et pour les secours.

Comme indiqué dans le PLU, une place de stationnement par tranche de 50 m² de surface de plancher sera créée. Quatre places de stationnement commun supplémentaires seront créées dans le quartier d'habitation.

Les acquéreurs auront l'obligation de se raccorder aux différents réseaux (électricité (réseau souterrain), eaux usées, eau potable...). La gestion des eaux pluviales à la parcelle sera favorisée.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Demande d'autorisation de défrichement (déposée le 07/07/22, retour de la DDTM le 12/09/22, suspendant l'instruction en attendant la décision du présent examen au cas par cas).
- Permis d'aménager

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Nombre de logements	8
Surface des terrains privés :	6 436 m ² , dont 4 263 m ² constructible
dont en bordure de ces lots la mise en place d'une ORE (zone inconstructible) :	2 168 m ²
Surface des espaces communs (voirie et trottoirs) :	597 m ²
Espaces verts avec mise en place d'une ORE :	2 891 m ²
Surface totale du projet :	9 924 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Lotissement "Les Rivières"
Chemin du Champ de Bataille
Commune de Saint-Jean-de-Monts
85160

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 1 ° 5 8 ' 3 8 " O Lat. 4 6 ° 4 5 ' 1 6 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

Saint-Jean-de-Monts (85160)

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe à environ 200 mètres de la ZNIEFF de type 2 "Marais breton et Baie de Bougneuf". Cependant, de par son occupation du sol, le projet ne présente pas d'enjeux par rapport à cette ZNIEFF aux caractéristiques spécifiques différentes de celles du site du projet, qui s'insère de plus dans un contexte urbain.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Saint-Jean-de-Monts fait partie des communes du littoral vendéen.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un diagnostic réglementaire des zones humides a été réalisé le 1er décembre 2022 (cf. Annexe 7). Aucune zone humide n'a été observée sur le site du projet (sol sableux, très infiltrant).

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRL Pays de Monts, approuvé le 30 mars 2016. Le projet ne se situe actuellement dans aucune zone d'aléa submersion/inondation, ni à l'horizon 2100.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche est localisé à 200 mètres du projet : "Marais breton, baie de Bourgneuf, Île de Noirmoutier et forêt de Monts" (ZPS et ZSC), aux caractéristiques spécifiques différentes de celles du site du projet.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de prélèvements d'eau direct. Le projet sera raccordé au réseau d'eau potable de la commune (consommation par les riverains).
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les eaux pluviales des terrains privés s'infiltreront naturellement sur place (terrain sableux). Les espaces publics (voiries) seront raccordées au réseau des eaux pluviales.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les déblais/remblais se feront à l'équilibre sur l'ensemble du site. L'éventuel surplus dû à la création des voiries sera évacué à l'extérieur du chantier
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les déblais/remblais se feront à l'équilibre sur l'ensemble du site.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Voir annexe 7. Le projet entraîne la suppression d'une centaine d'arbres,, ainsi que des strates arbustive et buissonnante qui s'est développée sur le site, composées de plusieurs espèces locales communes. Des inventaires faunistiques et floristiques réalisés le 01/12/22 et 19/04/23 ont permis de mettre en évidence la présence de plusieurs espèces patrimoniales protégées. Afin de réduire ces impacts, des mesures d'évitement et de réduction sont prévues (cf. Annexe 7 - Note d'accompagnement).
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche est localisé à 200 mètres du projet : " Marais breton, baie de Bourgneuf, Île de Noirmoutier et forêt de Monts" (ZPS et ZSC). Le projet n'aura pas d'impact direct ou indirect sur ce site Natura 2000 (voir Annexe 7). L'habitat du site du projet est toutefois un habitat d'intérêt communautaire non prioritaire (Forêt de pins maritimes et chênes verts - Code Natura 2000 : 2180-2). Aucune espèce d'intérêt communautaire n'a été observée sur le site et est peu susceptible d'être présente du fait de ses caractéristiques et de son contexte péri-urbain.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est localisé au sein d'un espaces classé "espace boisé à préserver" par le PLU de la commune. Il engendre une perte d'espace forestier bien représenté localement. Une replantation des arbres impactés est prévue sur le site, dans le cadre du projet et de la réglementation du PLU (article UC 13).
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune est concernée par un risque de transport de matières dangereuses (TMD), localisé au niveau de la RD38. Le projet se situe à plus de 500 mètres de cette route départementale.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site du projet est concerné par : - exposition au retrait - gonflement des argiles : exposition moyenne (sur une très petite partie du site < 100 m ² , en bordure de cette zone à risque) - Potentiel radon : catégorie 1 - Risque sismique : modéré - Risque météorologique Le projet se situe en dehors de toute zone à risque d'inondation ou de submersion.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet va générer des déplacements dans un 1er temps pour sa construction (en phase travaux), et dans un 2ème temps pour l'accès des habitats (en phase opérationnelle). Celui-ci sera desservi par un accès localisé au niveau du Chemin du Champ de Bataille. Le projet, de faible envergure n'est pas susceptibles de générer des trafics importants. Les voiries aux alentours du site sont de plus régulièrement empruntées par des cyclistes.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Le projet étant dédié à l'habitat, il n'est pas de nature à générer du bruit. Le seul bruit susceptible d'être généré sera lors de la phase de chantier. Le projet est localisé en dehors de toute source de bruit notable, mais à proximité d'un camping.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Seule la phase chantier est susceptible de générer des vibrations liées à la circulation des engins de chantier et poils lourds. Ces vibrations seront donc limitées en intensité et dans le temps.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne comportera pas d'éclairage public. Seules les futures logements engendreront des émissions lumineuses très limitées.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les rejets sont uniquement liés à ceux générés par les futurs logements et par la circulation pour l'accès aux logements. Le projet se situe dans un rayon proche d'agglomération (St-Jean-de-Monts, St-Hilaire-de-Riez) et en conséquence des équipements communaux (écoles, équipements sportifs, commerces...) permettant des déplacements à pied ou à vélo.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les rejets liquides sont uniquement liés au pluvial. Les eaux des espaces privés s'infiltreront sur les parcelles, comme à l'état initial. Les eaux des voiries seront collectés par le réseau collectif d'eaux pluviales
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet entraînera une production d'eaux usées. Il sera raccordé au réseau public d'assainissement existant, et seront traitées par la station d'épuration " Les 60 Bornes" à Saint-Jean-de-Monts, fonctionnant par boue activée, avec une capacité nominale de 98330 EH et capable d'accueillir ce futur quartier d'habitation (charge maximale d'entrée : 72 852 EH).
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet générera des déchets ménagers. Il bénéficiera des dispositifs de collecte des déchets ménagers gérés par la Communauté de Communes Océan-Marais-de-Monts

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La totalité de la parcelle du projet est un boisement de pins maritimes qui n'était à priori pas exploité. Le projet n'entraînera par conséquent aucune modification sur les activités humaines mais bien une modification de l'usage du sol.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Voir annexe 7 - Note d'accompagnement.

Les incidences du projet sont susceptibles d'être cumulées avec notamment deux projets existants approuvés post-2017 :

-Le lotissement "le Clos du Bateau", porté par LotiPromo et localisé à 550 mètres du projet actuel "Les Rivières" (6 726 m², 9 lots créés)

- Un autre lotissement, à 20 mètres du projet actuel, de l'autre côté du Chemin du Champ de Bataille (5 900 m², 8 lots créés).

Ces deux projets impactent un habitat sensiblement similaire à celui du projet "Les Rivières" (forêt de pins maritimes).

La surface de boisement autour de ces deux sites reste cependant encore suffisante pour maintenir les populations d'espèces faunistiques localement présentes identifiées lors des inventaires.

Des mesures d'évitement et de réduction appliquées au projet sont de plus prévues afin de garantir la pérennisation de ces espèces et le maintien d'un corridor écologique.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Voir annexe 7 - Note d'accompagnement, chapitre 4 : impacts et mesures appliquées pour le projet.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Il n'est pas nécessaire que le projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale.

En effet, il se situe en dehors de tout zonage de protection, n'aura pas d'impacts sur la santé humaine et n'est concerné par aucun risque notable. Il s'intègre au contexte local du secteur (aménagement d'un quartier d'habitation peu dense) et s'inscrit dans un contexte très représenté localement. Il assure la préservation de la majorité du boisement de manière pérenne (ORE) permettant de ne pas dénaturer le contexte paysager du site et de préserver un corridor écologique. Il bénéficie de fortes mesures d'évitement et de réduction permettant de limiter ses impacts sur la biodiversité, voire de l'améliorer pour certains taxons avec la création de gîtes et d'hibernaculum.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 - Note d'accompagnement Annexe 8 - Courrier de suspension de l'instruction de la demande de défrichement

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

CHALLANS

le

26/05/2023

Signature

LOTIPROMO
4 Square John Bardeen
85300 Challans
RCS 483 616 470
APE : 4299Z

